

**svmep**

syndicat vaudois

*des maîtres-ses de l'enseignement professionnel
membre de la fédération syndicale SUD***COMMUNIQUE DE PRESSE****SUD Etudiant-e-s et Précaires (SUD EP)****Dès le 8 juin, les apprentis devront produire plus et apprendre moins !**

Le DFJC a envoyé ses instructions pour la reprise des cours dès le 8 juin dans les gymnases et les écoles professionnelles. Pour ce qui est de la formation professionnelle, les apprenti.e.s iront aux cours en alternance une semaine sur deux ou sur trois, selon les effectifs des classes. Elles/ils devront retourner au travail les jours où ils ne sont pas à l'école tout en faisant les devoirs que les enseignant.e.s leur auront donnés lors de leur dernière leçon en classe. Ceci est contraire au bon sens, car cela ne permet pas aux apprenti.e.s d'effectuer leur travail scolaire dans de bonnes conditions. C'est d'autant plus nécessaire qu'une partie d'entre eux auront des examens en août.

Dans sa volonté de plaire au monde patronal, la Cheffe du DFJC sacrifie les plus précaires en les renvoyant sur leur lieu de travail le jour qui habituellement correspond à leur jour de formation en école.

De plus, en voulant traiter le post-obligatoire dans sa globalité, la Cheffe du Département s'obstine à ne pas vouloir prendre en compte les spécificités de la formation professionnelle et encore moins les conditions concrètes dans lesquelles les apprenti.e.s effectuent leur formation.

Sud-EP et le SVMEP ont interpellé le DFJC et la DGEP pour demander que les apprenti.e.s puissent conserver leur jour de cours, lorsqu'elles/ils ne se rendent pas à l'école, pour pouvoir continuer à étudier « à distance ».

Lausanne, le 5 juin 2020

Personnes de contact :

Achille Karangwa – SUD EP : 0793604921

José Daniel Pernas – SVMEP : 0786535219

Annexes :

- Décision numéro 174, du 25 mai 2020, du DFJC
- Lettre du 25 mai 2020 aux apprenti.e.s